

Lettre du représentant du peuple Boisset concernant les opération pendant son séjour à Autun (Saône-et-Loire), lors de la séance du 9 brumaire an III (30 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre du représentant du peuple Boisset concernant les opération pendant son séjour à Autun (Saône-et-Loire), lors de la séance du 9 brumaire an III (30 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 207-208;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21374_t1_0207_0000_4

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Citoyen Président,

Nous avons fait expédier pour la trésorerie nationale :

1°. Un marc trois onces, quatre gros, trois deniers, douze grains, en or, matière brute.

Cent quatre vingt treize marcs, cinq onces, deux deniers, argent, matière brute.

2°. Deux mille quatre cent vingt quatre livres, en or monnoyé.

Neuf cent cinquante sept livres douze sous, en argent monnoyé.

Trois mille huit cent quatre-vingt-six livres cinq sous, en assignats, dont quinze de deux cents livres à l'effigie du tyran.

[Soit] 7267 L 17 s.

3°. Cent dix marcs deux onces de gallons en argent, ou argent doré.

4°. Les objets suivants qui n'ont pu être pesés à cause des pierres, verres etc. : Seize couteaux à manche d'argent, et un doré, deux bagues d'or à pierres, quatre montres en or guilloché; deux crochets à pierre fines, montées en argent; deux bracelets en or, à portrait et chiffre; un bouton, une boucle d'oreilles, un papillon, une boucle de ceinture, deux boutons de manches, le tout à diamants montés sur argent; deux montres en argent, deux couronnes garnies de pierreries et six autres petites pièces y relatives; un soleil aussi garni de pierreries; une petite croix de mérite et une ci-devant décoration militaire; une petite tabatière d'écaille, garnie en argent doré; une paire de boutons de manche; deux garnitures d'épées en argent et quelques effets brodés en or et en argent.

Dans le courant de pluviôse dernier, il fut expédié pour Lyon huit caisses contenant des matières d'argent du poids de treize cent trente huit livres, poids de marc, y compris les caisses.

Domaines nationaux.

Les biens nationaux de première origine estimés deux millions cinq cent trente quatre mille huit cent quatre vingt dix livres et vendus jusqu'au 30^e prairial présentent le total de sept millions deux cent trente mille trente quatre livres; ce qui donne un excédent sur l'estimation de quatre millions six cent quatre vingt quinze mille cent quarante quatre livres.

Salpêtre.

La fabrication du salpêtre s'élève dans le mois de vendémiaire, 3^e année républicaine, à quinze mille sept cent trente une livres, dont trois mille quatre cent quarante six livres ont été expédiées à la raffinerie de Lyon. Chaque mois, depuis Prairial dernier, présente un produit progressif et les ateliers rivalisent actuellement pour la fabrication révolutionnaire de cette matière.

Dons patriotiques.

L'administration a expédié à Lyon cinquante huit habits, vingt quatre vestes, quarante six culottes, deux mille trois cent quarante trois chemises, trois cent quinze paires de guêtres, quatre vingt neuf paires de bas, quatre vingt paires de souliers, quatre vingt seize chapeaux, une giberne, quatorze sacs de nuit, une

tente ou marquise, quatre cols, un mouchoir de poche, quarante quatre aulnes de toile; sept draps, quatre fusils.

Six mille trois cent vingt neuf livres cinq sous en assignats.

Quatre vingt dix sept livres en mandats, lesquels ont été échangés.

Quarante quatre livres, deux sous en argent monnoyé.

Ces trois derniers articles ont été expédiés pour la Trésorerie nationale avec les objets relatés dans le premier paragraphe de la lettre.

Citoyens Représentants,

Vous avez proclamé le 18 vendémiaire les principes austères de la justice, des moeurs et de la probité : Oui, nous le jurons comme vous, les vertus républicaines triompheront.

Le district de Montbrison présente le tableau attendrissant de l'union, de la concorde et de l'obéissance aux lois; fermes et inébranlables à votre poste, consommez la révolution; notre énergie répondra au voeu du gouvernement révolutionnaire.

Salut et fraternité.

Suivent sept signatures dont celle de l'agent national, GUYOT.

16

Le représentant du peuple Boisset instruit la Convention nationale sur ses opérations pendant son séjour à Autun [Saône-et-Loire].

Insertion au bulletin (62).

[Boisset, représentant du peuple, envoyé dans les départements de l'Ain et Saône-et-Loire, à la Convention nationale, Charolles, le 1^{er} brumaire an III] (63)

Les maux qui affligeaient le département de Saône-et-Loire n'étaient point sortis d'une source impure et friponne, mais bien de l'amour de dominer, qui fait naître la tyrannie et les divisions. J'étais instruit par des rapports certains que le district d'Autun, livré à d'affreux déchirements, mettait le peuple dans la cruelle alternative de savoir où l'amour de la patrie existait. Il fallait avant épurer dans ma course rapide les autorités constituées qui se trouvaient sur mon passage; je l'ai fait et de Chalon je me suis transporté à Autun.

Le lendemain de mon arrivée, je me suis rendu à la société populaire; j'ai fait un discours énergique, où j'ai peint les projets de nos ennemis et les crimes des désorganisateur. J'ai invité le peuple à sortir de sa stupeur, à parler, à dénoncer les abus. Au lieu du peuple,

(62) P.-V., XLVIII, 111.

(63) C 323, pl. 1376, p. 25. *Moniteur*, XXII, 390; *Bull.*, 10 brum; *F. de la Républ.*, n° 40; *M. U.*, XLV, 178-179.

qu'ai-je vu? quelques hommes naguère soldés par la terreur, des commis des autorités constituées, des fonctionnaires publics, se déchirer, vomir l'un contre l'autre des imprécations; une arène de gladiateurs se former; les actions louables dans les premiers jours de l'aurore de la liberté étaient reprochées en ce moment à des magistrats comme des crimes. Au milieu de ces tumultueux débats, citoyens collègues, la patrie était oubliée; les haines allumées au flambeau de la discorde, s'allimentaient du feu des passions; on eut dit que l'âme de Robespierre planait sur la société populaire d'Autun, et aigrissait toutes les âmes. Deux partis étaient formés; l'exaspération était à son comble; l'acharnement n'avait plus de frein; le peuple seul témoin des agitations était calme et il était méconnu! tout à coup un trait de lumière vint m'éclairer et animé de votre esprit, devant une nombreuse réunion de citoyens, je suspendis la Société populaire, et annonçai que j'allais former un noyau épurateur. Semblable à l'adresse sublime que vous décrétâtes le 18 vendémiaire, et qui porta la joie dans tous les coeurs des républicains, cet acte de vigueur attira les nombreux applaudissemens du peuple et des sociétaires. Le lendemain j'organisai les autorités constituées; j'étouffai les partis en prenant, pour composer le noyau épurateur de la société, des républicains étrangers à toutes les divisions. Citoyens collègues, il est bien satisfaisant pour mon coeur de pouvoir vous dire qu'à la tristesse du terrorisme a succédé la joie et la sérénité; que le seul amour de la Convention nationale anime les coeurs des habitans d'Autun, et qu'ils sont les dignes enfans de la République.

Je vais terminer mes opérations, avant que de me rendre dans l'Allier, sur les autorités constituées de Saône-et-Loire; croyez que je hâterai tout pour vous prouver que je suis à la Convention à la vie et à la mort.

Tout à vous.

BOISSET.

17

Le citoyen Bochart, remplaçant par intérim le vérificateur général, écrit à la Convention nationale qu'il sera brûlé aujourd'hui la somme de 13 millions en assignats.

Insertion au bulletin (64).

[*Bochart, remplaçant par interim le vérificateur général des assignats au président de la Convention nationale, Paris le 9 brumaire an III*] (65)

(64) P.-V., XLVIII, 111.

(65) C 323, pl. 1376, p. 26. *Bull.*, 9 brum. *Ann. Patr.*, n° 669; *C. Eg.*, n° 804; *M. U.*, XLV, 154.

Je te prie de prévenir la Convention nationale qu'il sera brûlé aujourd'hui, dans le jardin du nouveau local de la vérification des assignats, situé sur le terrain des ci-devant Capucines, la somme de 13 millions en assignats, provenant des domaines nationaux, recettes extraordinaires et échanges, lesquels, joints aux 2 milliards 425 millions 683 mille livres déjà brûlés, forment un total de 2 milliards 438 millions 683 mille livres.

BOCHART, remplaçant par interim le vérificateur général.

18

Le citoyen Bureau adresse à la Convention nationale une pétition relative à la vente des biens des émigrés.

Renvoyé au comité de Législation (66).

19

Les citoyens de la section du centre de Dijon [Côte-d'Or], écrivent qu'ils ne reconnoissent d'autre ralliement que la représentation nationale et que leur premier cri en rompant le joug, a été vive la Convention! Ils désavouent hautement toute adresse qui, sous le nom de Dijon, auroit manifesté des sentimens contraires à ceux renfermés dans cette adresse et invitent la Convention nationale à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de Sûreté générale (67).

20

La société populaire de Simandre, district de Chalon-sur-Saône, [Saône-et-Loire], félicite la Convention nationale sur les journées des 9 et 10 thermidor et l'invite à rester à son poste, malgré les cris des intrigans qui cherchent à ramener la terreur pour dominer encore et s'enrichir.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (68).

(66) P.-V., XLVIII, 111.

(67) P.-V., XLVIII, 111-112. *J. Perlet*, n° 767; *Gazette Fr.*, n° 1033.

(68) P.-V., XLVIII, 112.